

Réforme bancaire : la loi est passée ... dans l'indifférence et sans problème ?

La loi sur la « séparation des métiers bancaires » a été votée ce jeudi 3 avril dans la quasi indifférence générale. L'analyse du texte rendu enfin public confirme qu'il ne s'agit pas d'une séparation stricte comme le souhaitaient les membres de la campagne « scinder les banques ». Il faudra compléter la réforme durant la prochaine législature, notamment en se montrant plus ambitieux quant à la réforme bancaire européenne.

Scinder les banques

En octobre dernier, le Ministre des Finances Koen Geens annonçait vouloir un accord sur la réforme bancaire avant la fin de la législature. Le Réseau Financité, FairFin et le collectif citoyen Roosevelt .BE se sont alors mobilisés autour de la campagne « scinder les banques ».

L'objectif de cette campagne était de rassembler les citoyens et demander à notre gouvernement de revenir à une séparation stricte entre banque d'investissement et banque de dépôt. Cette solution est le seul moyen pour que l'État n'ait pas, en cas de nouvelle crise, à supporter financièrement un nouveau sauvetage dont les citoyens devraient à nouveau payer le prix.

Pas de vagues

La loi sur la réforme bancaire votée ce jeudi constitue clairement une avancée mais pose encore question, notamment au niveau de sa mise en œuvre, du contrôle, de la portée des exceptions pour lesquelles le *trading* pour compte propre est encore permis et de la hauteur du seuil de 15 % des activités de *trading* dont on ne peut être sûr qu'il permette totalement de mettre les épargnants à l'abri des prises de risques des banques.

La suite

La suite de cette loi se jouera désormais au niveau européen. En janvier dernier, la Commission a publié une proposition de réglementation. Les objectifs du texte sont ambitieux mais les écueils sont nombreux sur le chemin de son adoption. D'abord, il faudra que le nouveau Commissaire au marché intérieur (successeur de Barnier) soutienne le texte comme une priorité. Ensuite, et surtout, il faudra que le Conseil des Ministres (dont fera partie notre prochain Ministre des finances) maintienne l'ambition du texte, alors que la France, l'Allemagne, la Suède, la Pologne et la République Tchèque ont déjà annoncé leur opposition. Ce débat ne doit pas occulter la nécessité de revoir la nouvelle loi bancaire belge insuffisante au cours de la prochaine législature.

C'est dans ce but que les partenaires de la campagne « scinder les banques » adressent un message à tous les candidats, aux élections européennes et fédérales : mettez tout en œuvre pour voir aboutir un texte sur une séparation stricte des métiers bancaire au niveau européen, pour qu'enfin on puisse affirmer « 2008, plus jamais ».

Annexes

<http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/003/2706.pdf>

Sites internet : www.scinderlesbanques.be et www.bankensplitsen.be

et sur [Facebook](#)

Contacts presse :

Laurence Roland : laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65 - 0497 /51.50.74

Michel Cermak : Michel.cermak@gmail.com
0472 / 45 22 73

Contacts presse :

Laurence Roland : laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65 - 0497 /51.50.74

Amandine Clout : Amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62

Michel Cermak : Michel.cermak@gmail.com
0472 / 45 22 73

Les partenaires de la campagne

La campagne ScinderLesBanques.be est menée par le collectif citoyen Roosevelt.be, le [Réseau Financité](#) et [Fairfin](#). Elle est menée dans le cadre de la campagne européenne de Finance Watch "[Changer la Finance](#)". Elle est soutenue par de nombreuses associations, organisations, syndicats et mutuelles (voir sur www.scinderlesbanques.be).